

Sujet : [INTERNET] Parc éolien les Griottes de Champguyon

De : >

Date : 06/10/2022 à 11:44

Pour : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

G: D: O:

51310 Châtillon sur Morin

Châtillon le, 20 septembre 2022

OBJET: PROJET DE PARC ÉOLIEN DES GRIOTTES

A l'attention de Monsieur Patrick Royer

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je réside à Châtillon sur Morin depuis ma nomination en tant que directrice de l'école primaire d'Esternay en 1987.

Ma famille s'est installée dans cette commune pour se retrouver loin des nuisances visuelles et sonores des agglomérations et des zones industrielles et ainsi pouvoir apprécier pleinement le bonheur de vivre à la campagne.

Malheureusement, je me rends compte, depuis quelques années, que notre village commence à être encerclé par un développement anarchique de parcs éoliens...

Une certaine désinformation et un mitage de nos sols en sont les premiers responsables....Il n'y a qu'à consulter les cartes réelles, établies par le site de la DREAL. En effet, ce site actualise régulièrement tous les lieux où les éoliennes sont déjà implantées, certes, mais aussi ceux qui sont en cours d'instruction sur le secteur et le moins que l'on puisse dire c'est que mes doutes sont bien confirmés. Bizarrement les cartes des développeurs lorsqu'ils informent les citoyens au cours de leur réunion brillent par les oublis de certains parcs et la non communication des futurs autres projets.... Notre cher département est totalement saturé au niveau éolien et malheureusement de nouveaux projets fleurissent encore et encore pour étoffer les parcs déjà existants ou en créer d'autres....

Cela devient proprement insupportable et inadmissible.

Notre village, lors d'une consultation en janvier 2022, a voté à 82% contre le projet qui prévoyait 5 éoliennes sur notre commune.

En ce qui me concerne, le parc des Griottes de Champguyon m'irrite au plus haut point. Il sera en covisibilité pour notre secteur. Les nuisances pour la faune très riche de notre région sont connues... Certaines éoliennes sont implantées perpendiculairement au couloir migratoire d'oiseaux et sont un réel danger aussi pour les chauves-souris, animaux très importants pour nos viticulteurs. Notons en sus qu'elles seront parfois proches de sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les éoliennes ne seront-elles pas installées, pour certaines, dans une partie de la zone d'exclusion de la charte des éoliennes des milieux naturels et de la biodiversité? La question se pose réellement.

Nous sommes conscients qu'il est urgent de prendre soin de notre environnement et préserver nos ressources naturelles. L'éolien n'est cependant pas vraiment le sauveur tant prôné sur les médias ni la solution miracle pour la production de l'énergie française. Force est de reconnaître que cela paraît très utopique au vu de la situation actuelle.

J'ajouterai pour compléter mon plaidoyer un point non négligeable. Ces trop nombreuses implantations parfois à moins de 800m de certaines habitations impactent aussi grandement notre patrimoine que l'on a mis parfois toute une vie à construire...
Je vous demande donc, de donner un avis défavorable à cette enquête.

Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez à ma demande et vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sincères salutations. .

G. D I O D